

- DESTINATAIRES :** Exploitants de résidences privées pour aînés,
Ressources intermédiaires représentées par l'ARHIQ
Représentants des organismes représentatifs ARIHQ
Chantale Paré, chef de service des relations contractuelles des RNI
et RPA – SAPA-DP, Rive-Sud
Isabelle Dion, chef de service des relations contractuelles des RNI
et RPA – SAPA-DP, Rive-Nord
Geneviève Ribes Turgeon, chef de service des relations
contractuelles des RNI – Santé mentale
Guillaume Mongrain, conseiller cadre responsable du suivi des
usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence
privée pour aînés (RPA)
Caroline Savard, conseiller cadre responsable du suivi des usagers
en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour
aînés (RPA)
Serge Boisvert, chef de service RNI–Santé mentale
Annie Veillette, Chef de service - Gestion et optimisation des
revenus
- EXPÉDITEURS :** Chantal Bournival, directrice adjointe SAPA – Assurance qualité,
gestion des mécanismes d'accès et soutien
- DATE :** 8 octobre 2021
- OBJET :** **COVID-19 – Remboursement des dépenses attribuables aux
frais engendrés par la vérification du passeport vaccinal**
-

Suivant l'application du décret ministériel où il est entre autres fait mention de la responsabilité d'une ressource de voir à la vérification du passeport vaccinal pour toutes personnes entrant dans le milieu de vie, le MSSS a autorisé le remboursement des dépenses attribuables aux frais engendrés par la vérification de ce passeport.

La vérification du passeport vaccinal peut se faire par un membre du personnel ou par l'embauche d'un nouvel employé. Il est important de rappeler que cette personne doit présenter une protection adéquate de son statut vaccinal. Dans les situations où il est impossible d'embaucher une personne pour cette activité, le recours à un agent de sécurité sera possible.

Pour les RPA ou les RI qui en feront la demande, il sera possible que le CIUSSS MCQ voie à l'embauche d'agents de sécurité via des firmes d'agence de sécurité.

Dans tous les cas, les balises sont les suivantes :

- a) Les heures remboursables sont celles correspondant aux heures d'accueil des personnes proches aidantes (PPA) et visiteurs à votre résidence. Cependant, elles doivent respecter les paramètres suivants : Maximum de 8 h et 20 h, et ce, 7 jours/semaine.

- b) L'embauche de personnel est pour assurer la sécurité des accès principaux de la résidence c'est-à-dire là où les PPA ou visiteurs accèdent à la résidence.
- c) Le remboursement de ces dépenses débutera le 15 octobre 2021.
- d) Il est de la responsabilité de la ressource de fournir à la personne désignée pour la vérification du passeport vaccinal les outils technologiques nécessaires si la validation se fait par Vaxicode verif.

Pour obtenir un agent de sécurité via le CIUSSS MCQ :

a) **Pour les RPA**, la demande doit être adressée à l'adresse courriel suivante : 04rpacovid-19@ssss.gouv.qc.ca

b) **Pour les RI SAPA et Santé Mentale**, la demande doit être adressée à l'adresse courriel suivante : 04RNISMSAPAcovid-19@ssss.gouv.qc.ca

Il sera important de mentionner les informations suivantes :

- Nom de la ressource;
- Nom de la personne à joindre;
- Coordonnées téléphoniques de la personne à joindre;
- Nombre d'agents requis,
- Jours et heures nécessaires.

Merci de votre habituelle collaboration.